



DELIBERATION n° Del.2024-I-4
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCACTION

Le 18 Janvier 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 27
- représentés : 4
- absents ou excusés : 2
- votants : 31

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
30 JAN. 2024

De la publication le

30 JAN. 2024

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales - renforcement de la sécurisation du site Multiaccueil situé à Faverges-Seythenex par le changement du portail d'entrée et la mise en place d'un visiophone

Rapporteur : Monsieur Claude GAILLARD, Adjoint au Maire

Au vu de la situation actuelle et des événements regrettables qui se sont produits en France au cours de ces derniers mois dont à Annecy, la posture du plan Vigipirate a été élevée au niveau « urgence attentat » sur l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, la nécessité de la mise en sécurité et la protection des enfants est plus que jamais au cœur de l'actualité.

A cet effet, la Commune va entreprendre des travaux pour renforcer le système de sécurité à l'entrée de la crèche « Multiaccueil » de Faverges-Seythenex grâce à la mise en place d'un nouveau portail muni d'un visiophone. Le site accueille une quarantaine d'enfants quotidiennement tout au long de l'année.

Le montant des travaux s'élève à 21 102,00 € HT soit 25 322,40 € TTC. La demande de subvention est demandée à hauteur de 80% soit un montant estimatif de subvention porté à 16 881,60 euros.

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Jeannie TREMBLAY-GUETTET ; Florence GONZALES, Gilles ANDREVON, Mohammed FAYEK, Julien PORTIER, Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE ; Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Françoise KLEMENCIC ; Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Georges VIGNIER a donné procuration à Brigitte BOISSON, Martine BEAUMONT a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE, Agnès BALLIEU a donné procuration à Christiane LECUYER, Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Michel VOISIN

ABSENTS : François HUSAK (Arrivé à 18h51) ; Jean-Philippe MARTINET ;

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

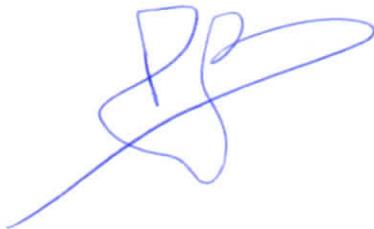
Vu l'avis favorable de la commission des finances du Mardi 23 Janvier 2024

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ **APPROUVE** les travaux relatifs à la mise en sécurité du Multiaccueil ;
- ✚ **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant estimé à 16 881.60 € ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire à présenter une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai